



Société

Les jeux, drogue dure et pompe à milliards

Quarante millions : c'est le nombre de Français qui, en 2003, ont joué au moins une fois à un jeu d'argent. Deux millions jouent plus d'une fois par semaine... Trois cent cinq euros : c'est la somme que les ménages français dépensent en moyenne par an dans les jeux de hasard... A la clé, un chiffre d'affaires de trente-trois milliards d'euros pour le marché du jeu. Donc aussi des emplois... en jeu !

« La société croit davantage au destin individuel qu'à l'avenir collectif, analyse le directeur du CREDOC ⁽¹⁾, Robert Rochefort. Dans une conjoncture morose, les Français n'espèrent plus devenir riches en travaillant toute leur vie ». De fait, a constaté le sénateur François Trucy (UMP – Provence-Alpes-Côte d'Azur), auteur d'un rapport sur les jeux de hasard en France ⁽²⁾, « plus la situation économique est difficile, plus le nombre de joueurs augmente et plus les mises sont importantes »...

Et le jeu peut très vite devenir une addiction : on avance le chiffre de 300 000 « drogués » du jeu en

France, sans qu'il n'existe de structure adéquate pour soigner ces malades dépendants. Mais entre salubrité publique et manne fiscale, l'Etat ne semble guère pressé de choisir. Car l'Etat, s'il fabrique des dépendants, engrange avec les jeux beaucoup d'argent. Au total, en 2003, les jeux d'argent ont rapporté à l'Etat quelque 4,5 milliards d'euros, soit presque 8,5 % de l'impôt sur le revenu et... deux fois le budget du ministère de la Culture.

Source : Béatrice Mathieu et Danièle Oliveau-Licata, « Les jeux, drogue dure et pompe à milliards », *L'Expansion* n° 693 de janvier 2005.



Centre de traitement et de prévention du jeu pathologique : <http://www.sosjoueurs.org/>
Centre de prévention de jeu excessif : <http://www.riennevaplust.org/>
Centre du jeu excessif : <http://www.jeu-excessif.ch/>
Prévention pour les joueurs dépendants : <http://www.adictel.com/>



En bref

Prévisions d'échéances électorales

Selon toute vraisemblance, les prochaines élections auront lieu aux dates suivantes :

- Présidentielle : les 15 ou 22 avril 2007 (1^{er} tour).
- Législatives : fin mai – début juin 2007.
- Municipales et cantonales : mars 2008.
- Sénatoriales : septembre 2008.

⁽¹⁾ – CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

⁽²⁾ – Rapport d'information n° 223 (présenté à la séance du 13 février 2002), fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur les jeux de hasard et d'argent en France (337 p.). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/rap/r01-223/r01-2231.pdf>



Loïc Bedouet : « *Le Conseil régional peut apporter une plus-value en termes de prévention* »

Dans son n° 13 de novembre 2005, *La Gazette Santé-Social* propose un dossier sur les nouveaux territoires de la santé. Pour l'auteure, tenir compte des spécificités de chaque territoire et de ses habitants pour élaborer des politiques de santé fait aujourd'hui l'unanimité. D'ailleurs, l'émergence des pays et l'élaboration de la troisième génération des schémas régionaux d'organisation sanitaire offrent l'occasion d'une accélération de cette territorialisation.

Dans cet environnement, régions et départements cherchent leur place. En tout cas, malgré leurs compétences restreintes en matière de santé, les Conseils régionaux et généraux se saisissent de ces questions.

Pour le Mayennais Loïc Bedouet, élu en charge des questions de santé à la commission Solidarité et

Territoires du Conseil régional, la région peut se positionner aux côtés des autres acteurs de la santé en apportant une plus-value à deux niveaux : par une approche globale d'aménagement du territoire et aussi sur les aspects de prévention et d'éducation sanitaire.

En termes de prévention, le projet du Conseil régional est d'aider les associations du secteur à se professionnaliser et à se structurer. Le Conseil régional se pose aussi la question de l'aide à la réimplantation et à l'organisation de l'offre de soins libérale, et il est prêt à aider au financement de maisons de santé pluridisciplinaires.

Enfin, Loïc Bedouet compte bien « *participer au programme régional de santé et de prévention, voire prendre en charge un ou deux domaines parmi les priorités qui seront définies* »...



Action Sociale

La CAF et le Conseil général ont signé une charte de coopération

La Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) diffuse un bulletin électronique qui a pour titre : *La lettre des Allocations familiales* ⁽³⁾. Le n° 3 du 2^{ème} trimestre 2005 propose un dossier sur le thème des CAF dans la décentralisation. Entre autre, il présente la « charte de coopération partenariale en action sociale » signée début 2005 entre la CAF de la Mayenne et le Conseil général et qui émane « *d'une volonté commune de concertation, de réflexion et d'échange d'information* ».

Cette charte s'articule autour de deux documents (l'un éthique, l'autre plus opérationnel) qui traitent des modalités du partenariat, et d'objectifs balayant

les multiples champs d'intervention communs ou complémentaires. Elle fixe, notamment, les temps et fréquences des rencontres politiques et techniques entre les deux institutions. Parmi les différents domaines d'actions, la charte prévoit, par exemple, la réalisation d'un guide commun d'information des familles sur la petite enfance, l'échange dynamique de données partagées, l'élaboration d'un schéma départemental de l'aide au foyer, des réflexions sur les modalités d'intervention des assistantes maternelles, ou encore, dans le cadre de la commission d'accueil du jeune enfant, une réflexion sur l'accueil des enfants handicapés.

La pensée hebdomadaire

« *Il y a suffisamment de ressources sur cette planète pour répondre aux besoins de tous, mais en revanche il n'y en a pas assez s'il s'agit de satisfaire le désir de possession de chacun* ».

Gandhi (cité par *Résistances* – *Le journal des refus de la misère* (17/10/2005)).